

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le **lundi 16 décembre 2024, à 19h00, à la salle municipale** et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #6 - Étienne Ménard

Absence motivée : Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur le maire M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

**29-12-24**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du *Code municipal*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2025 de la municipalité et son programme triennal d'immobilisation. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations, les membres du conseil procèderont en conséquence.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025
- 4 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

**30-12-24**

**3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les prévisions budgétaires 2025 soient acceptées telles que décrites ci-dessous :

REVENUS	BUDGET 2024	BUDGET 2025
TAXES FONCIÈRES (générales et règlement emprunt puits)	902 053 \$	1 073 241 \$
POLICE	76 700 \$	79 860 \$
AQUEDUC	132 528 \$	82 327 \$
ÉGOUTS	95 917 \$	55 335 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	99 035 \$	101 684 \$
BOUES DE FOSSE SEPTIQUE (tx pour traitement)	39 000 \$	38 675 \$
COMPENSATION ÉCOLE PRIMAIRE	18 000 \$	18 000 \$
COMPENSATION TERRES PUBLIQUE	48 428 \$	45 148 \$
PÉRÉQUATION	115 394 \$	153 454 \$
FONDS STIMULATION INFRASTRUCTURE	0 \$	5 000 \$
PROMOTION & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	0 \$	0 \$
REMBOURSEMENT TVQ	45 690 \$	80 691 \$
SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER	17 255 \$	14 155 \$
TRANSPORT AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER	213 600 \$	205 100 \$
DROITS DE MUTATION	20 000 \$	23 000 \$
DROITS – CARRIÈRE & SABLIÈRE	4 000 \$	9 000 \$
LOCATION & LOYERS SALLE, DESJARDIN, CHALET	13 000 \$	13 200 \$
LICENCES & PERMIS	3 000 \$	3 200 \$
INTÉRÊTS ARRÉRAGES TAXES	5 500 \$	5 000 \$
INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS	6 000 \$	10 000 \$
SUBVENTION INTÉRÊTS GARAGE	0	35 950 \$
REDEVANCES PROJET ÉOLIENNES	130 000 \$	137 000 \$
ÉOLIENNES-DONS AUX ORGANISMES	5 000 \$	5 000 \$
EMBELLISSEMENT	0 \$	500 \$
AUTRES RECETTES DIVERSES	66 271 \$	21 394 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	- \$	32 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 053 971 \$</b>	<b>2 247 924 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>BUDGET 2024</b>	<b>BUDGET 2025</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	370 944 \$	449 561 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE	152 501 \$	171 515 \$
TRANSPORT ROUTIER	795 757 \$	890 270 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	380 297 \$	359 111 \$
LOGEMENT SOCIAL - OMH	1 703 \$	15 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	84 101 \$	101 358 \$
LOISIRS & CULTURE	103 631 \$	129 529 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	105 403 \$	84 065 \$
IMMOBILISATIONS	59 634 \$	67 515 \$
FONDS RÉSERVÉS 150 <sup>e</sup>	- \$	- \$
FONDS RÉSERVÉS ÉOLIENS	- \$	\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 053 971 \$</b>	<b>2 247 924 \$</b>

31-12-24

#### 4 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Etienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté tel que présenté aux membres du Conseil. Certains des projets d'immobilisation que la municipalité prévoit réaliser au cours des trois prochaines années, sont conditionnellement à l'octroi de subventions et d'aide financière.

Copie sera jointe au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit programme triennal d'immobilisation (PTI) et avoir dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉE

#### 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à l'assemblée à poser leurs questions relatives au budget 2025 ou au programme triennal d'immobilisation.

32-12-24

#### 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 19h28.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* **excepté la résolution numéro 30-12-24 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Thibault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Stéphanie Lamontagne  
Dir.-gén.et greffière-trésorière